

**Inspection de l'éducation nationale  
IEN – sciences biologiques et sciences  
sociales appliquées**

Affaire suivie par :

Sophie PROST

Paul SIERRA MORENO

Tél : 03 80 44 87 14

Mél : [sophie.prost@ac-dijon.fr](mailto:sophie.prost@ac-dijon.fr)

[paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr](mailto:paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr)

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 01 septembre 2022

à

mesdames et messieurs les professeurs  
et formateurs du secteur SBSSA

s/c de mesdames et messieurs les

proviseurs et directeurs des lycées professionnels et  
lycées polyvalents publics et privés  
principaux des collèges avec SEGPA  
directeurs d'EREA  
présidents de GRETA  
directeurs de centres de formation des apprentis

**Objet : lettre de rentrée 2022 et informations sur les enseignements et diplômes du secteur des sciences biologiques et sciences sociales appliquées (SBSSA).**

Nous souhaitons avant tout la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie et adressons nos sincères félicitations aux lauréats des concours d'enseignement que nous sommes ravis d'accueillir dans notre académie.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à chacune et à chacun d'entre vous pour votre engagement quotidien au service des élèves.

Pour terminer, nous remercions toutes celles et ceux qui, au-delà de leur enseignement disciplinaire, s'investissent dans des missions d'accompagnement des professeurs, d'examens, mais aussi dans le cadre de la formation initiale et continue.

Par cette lettre de rentrée qui vient compléter la lettre de rentrée commune à l'ensemble des inspecteurs, nous vous transmettons les principales informations institutionnelles du secteur des SBSSA ainsi que différentes consignes pédagogiques.

## **1. Résultats aux examens**

Vous trouverez les résultats de la session de juin 2022 sur le site SBSSA dans la rubrique « inspection – informations rentrée scolaire ».

## **2. Accompagnement et attentes de l'inspection**

Comme chaque année, nous vous invitons à vous inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement personnel (cf. compétence commune 14 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation – arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013).

### **2.1. La présence de l'inspection disciplinaire dans l'établissement**

Elle peut se présenter sous différents formats :

- les rendez-vous de carrière dans le cadre du parcours professionnel carrière rémunération (PPCR) ;
- l'inspection de titularisation des stagiaires (FSTG, PSTG) ;
- les visites conseils des titulaires 1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> année ;
- les visites conseils des enseignants titulaires nécessitant un accompagnement de l'inspection ;
- les visites conseils des professeurs contractuels ;
- les réunions d'équipe pédagogique.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le PPCR dont un des objectifs est de développer une posture réflexive sur son parcours d'enseignant. Nous vous invitons à formaliser votre réflexion tout au long de votre carrière dans un document type *portfolio* (papier ou numérique) et de nous présenter ce travail lors de votre rendez-vous de carrière. Une formation sur l'analyse de pratiques est prévue au PAF, nous vous invitons à vous y inscrire. Suite aux entretiens de rendez-vous de carrière et aux besoins que vous avez identifiés en équipe pédagogique, nous sommes dans l'attente de vos demandes d'accompagnement qu'il soit individuel ou collectif. Pour cela, vous devez compléter l'annexe 1 et nous la retourner par courrier électronique sous couvert du chef d'établissement. Nous serons attentifs à vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques ou de votre carrière professionnelle.

Certaines visites conseils (notamment celles des enseignants néo-titulaires, des enseignants contractuels et des professeurs stagiaires) seront assurées par nos chargés de mission Sylvie Fossurier et Sébastien Iannella.

## 2.2. Objectifs à atteindre

Nous sommes très attachés à faire évoluer vos pratiques d'enseignement pour répondre à la diversité du public que vous accueillez.

Nous porterons également un regard sur les projets pédagogiques des classes dans lesquelles vous intervenez ainsi que sur la mise en œuvre de l'évaluation par compétences.

L'équipe de professeurs chargés de mission, en fonction des diplômes dont ils sont référents (annexe 2), assurera un accompagnement de proximité dans la rédaction de vos projets pédagogiques ou dans leur adaptation à la promotion entrante. Nous vous rappelons que le projet pédagogique est un engagement qui définit les intentions de l'équipe pédagogique afin de donner de la cohérence à la formation et faire réussir les élèves. Les activités proposées visent le développement des capacités d'analyse, de synthèse, d'autonomie...

La mise en place du livret scolaire du lycée Pro vous a amené à évaluer le niveau de maîtrise des compétences de vos élèves de première et de terminale. C'est pourquoi nous vous invitons à mettre en œuvre une approche par compétences dans le cadre de vos séquences d'enseignement y compris au niveau de l'évaluation. La réflexion autour de l'évaluation par compétences doit également être engagée collectivement et ne saurait être dissociée du projet pédagogique.

## 2.3. Focus sur le contrôle en cours de formation

Afin de garantir une équité entre tous les élèves sur un même diplôme et un même niveau, nous vous demandons de transmettre vos projets de situation d'évaluation aux chargés de missions, en vous appuyant sur l'annexe 1 :

- pour tous pour les diplômes rénovés ou les nouveaux diplômes ;
- pour les néo-contractuels, néo-titulaires et stagiaires ;
- au moins 4 semaines avant la date des épreuves.

Il s'agit de vous accompagner dans l'écriture de vos situations d'évaluation, de vous conseiller.

Un double des situations d'évaluation doit pouvoir être consulté lors des visites dans l'établissement. Les modalités sont notées sur les documents de consignes académiques des CCF.

À la fin de chaque session d'examen, vous devez envoyer à Marie-Claude Relin (m-claude.relin@ac-dijon.fr) **la grille récapitulative des notes que vous trouvez dans les consignes académiques (et non les bordereaux de notation)**. Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous remercions de le faire au plus vite.

## 3. Les nouveautés dans le secteur SBSSA

### 3.1. Rénovations

Le baccalauréat professionnel « Accompagnement soins et services à la personne » a été rénové par arrêté du 2 février 2022. Il entre en vigueur à cette rentrée. Cette rénovation s'est inscrite dans une rénovation plus globale des diplômes des ministères de la santé (diplôme d'état d'aide-soignant et diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture) et de l'agriculture (bac pro SAPAT). Les deux options sont supprimées ; les enseignements et la certification sont organisés en blocs de compétences.

Le baccalauréat professionnel « Esthétique cosmétique parfumerie » a été rénové par arrêté du 29 décembre 2021. Conformément à la législation en vigueur, les enseignements et la certification sont organisés en blocs de compétences.

### 3.2. Vadémécum SST

Vous trouverez en suivant le lien suivant [http://esst.ac-dijon.fr/IMG/pdf/vade-mecum\\_sst.pdf](http://esst.ac-dijon.fr/IMG/pdf/vade-mecum_sst.pdf) le vadémécum intitulé « La formation et la certification « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) pour les diplômés professionnels de l'éducation nationale ».

Ce vadémécum est le fruit d'un travail mené conjointement par la DGESCO, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS, qui porte le certificat SST).

Le vadémécum doit être un levier de développement du vivier d'enseignants pouvant concourir à la formation SST. Ceci devrait permettre d'augmenter significativement le nombre d'élèves formés et certifiés sauveteurs secouristes du travail, favorisant ainsi leur implication citoyenne et leur intégration au marché du travail. Nous vous remercions pour votre investissement et pour avoir continué les formations dans un contexte sanitaire complexe.

### 3.3. Participation aux concours

**Concours général des métiers** : par arrêté du 6 juillet 2022, les baccalauréats professionnels esthétique-cosmétique-parfumerie et métiers de la coiffure sont concernés par ce concours.

**Worldskills** : nous vous encourageons à participer à cet évènement régional, puis, en fonction de la sélection, national et voire international dont l'objectif est de montrer les savoir-faire de nos lycéens dans les métiers des secteurs des services à la personne, de l'hygiène et de la propreté, de la coiffure, de l'esthétique et de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur établissement.

Worldskills France met à disposition les sujets des éditions précédentes et les descriptifs techniques des épreuves sur le site <https://www.worldskills-france.org>.

Un référent sera identifié dans chaque établissement susceptible d'inscrire des élèves, nous vous invitons à vous rapprocher de lui.

La limite d'inscription à ce concours est le 30 septembre.

Dans ces deux cas, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage d'informations.

## 4. L'organisation du secteur SBSSA

Vous trouverez la répartition des responsabilités d'examen et des enseignements entre les deux IEN et leurs chargés de mission en annexe 2.

## 5. La formation continue

Les différentes actions de formation spécifiques au secteur SBSSA sont inscrites au Plan Académique de Formation et consultables depuis le 31 août. Afin de constituer au mieux les listes des candidatures à public désigné, nous vous remercions d'envoyer l'annexe 3 sur laquelle vous préciserez vos souhaits de formation par mail à [corpsdinspection3@ac-dijon.fr](mailto:corpsdinspection3@ac-dijon.fr), sous couvert du chef d'établissement qui émettra un avis au préalable.

Les professeurs et formateurs des établissements privés, des CFA et des GRETA pourront être invités à ces actions de formation, mais sans remboursement de frais de la part de l'EAF. Pour ce, ils doivent également renvoyer la fiche de vœux.

Quelques actions de formation disciplinaires et de nombreuses actions de formation transversales (formation à l'écriture du dossier de RAEP pour les candidats aux concours de recrutement de PLP, usage du numérique, accompagnement personnalisé, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers...) sont également proposées au PAF. Dans ce cas, les inscriptions se font individuellement sur le site GAIA **jusqu'au 14 septembre 2022**. Nous vous encourageons vivement à y participer.

## 6. Les moyens de communication

**6.1** La liste de diffusion [liste\\_prof\\_sbssa\\_dijon@ac-dijon.fr](mailto:liste_prof_sbssa_dijon@ac-dijon.fr) (public) et [liste\\_profsp\\_rsbssa\\_dijon@ac-dijon.fr](mailto:liste_profsp_rsbssa_dijon@ac-dijon.fr) (privé) vous permet de recevoir des informations en temps réel. Mais c'est surtout un outil de communication entre vous, enseignants des établissements publics et privés, pour échanger de bonnes pratiques, lancer un appel à

l'aide à la communauté, rassembler quelques collègues souhaitant travailler sur un même sujet, une même séquence.

Cette liste vous appartient et elle ne vivra que si vous la faite vivre. À plusieurs on est plus fort, on va plus loin et plus vite. Nous remercions les collègues nouvellement affectés dans l'académie de nous contacter par mail afin que nous puissions les inscrire sur ces listes.

**6.2** Le site SBSSA <http://biotec.ac-dijon.fr/> est un outil d'information à vocation pédagogique. Il est composé de différentes rubriques dans lesquelles vous trouverez toutes les informations et consignes liées aux diplômes et aux enseignements relevant du secteur SBSSA. Nous serons vigilants au respect des textes officiels et des consignes concernant notre secteur, mais aussi de votre implication dans la mise en œuvre des politiques nationale et académique

Compte tenu de la richesse des ressources diffusées, il est indispensable de consulter régulièrement ce site et d'initier les professeurs débutants dans le métier à son utilisation.

Pour terminer, le site permet également de diffuser de bonnes pratiques pédagogiques ainsi que les projets que vous conduisez avec vos classes et que vous souhaiteriez faire connaître à vos collègues. Vous pouvez envoyer vos productions à Sébastien Iannella ([sebastien.iannella@ac-dijon.fr](mailto:sebastien.iannella@ac-dijon.fr)).

**6.3** Le site « Enseignement de la santé et de la sécurité au travail » <http://esst.ac-dijon.fr/> diffuse des documents sur différents thèmes (prévention, secourisme, exemples d'analyse par le travail, par l'accident et par le risque) ainsi que des projets proposés par les DDFPT et les équipes pédagogiques.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire que nous espérons plus sereine que celle que nous venons de vivre.

#### Les inspecteurs de l'éducation nationale



Sophie PROST



Paul SIERRA MORENO